



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 23-93 Conseil d'Administration du 12/10/2023

Compte Épargne Temps convention financière avec Fougères Agglomération

Service Ressources « ressources humaines » et « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	17
• Pouvoirs :	10
• Suffrages exprimés :	27
• Votes POUR :	27
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Monsieur Louis LE COZ, Président de séance, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Compte Épargne Temps (CET) a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2005 (délibération n° 19-49 du 4 juillet 2019).

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit, en son article 11, que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou le détachement, de collectivité ou d'établissement.

Le 22 août 2023, un agent de catégorie C, adjoint administratif territorial, va quitter le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine par mutation pour Fougères Agglomération. Il bénéficiait d'un CET de 8 jours.

Une convention financière du compte épargne temps sera établie entre le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et Fougères Agglomération pour un montant de 600 € (8 jours à 75 €).



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'autoriser madame la Présidente à signer la convention financière de transfert d'un compte épargne temps avec Fougères Agglomération pour un montant de 600 € ;
- de prévoir les crédits nécessaires au règlement de cette opération.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20231013-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2023

Publication le : 13-10-2023



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN